

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

**Séance du jeudi 25 mars 2021**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p><b>Date de la convocation</b> 18 mars 2021</p> <p><b>Date d'affichage</b> 18 mars 2021</p> <p><b>Délibération n°</b> 2021-12</p> <p><b>Objet de la délibération</b> <i>Direction des finances – Service finances – Actualisation n°2 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°4 relative à la création d'une médiathèque</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p><b><u>POUR</u> : 33</b> <b><u>CONTRE</u> : 0</b> <b><u>ABSTENTION</u> : 0</b></p>		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures et deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, NAAL Jean-Michel, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAOUCHE Dalel, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey.

**Procurations :**

PONROY Nathalie donne procuration à FOUCOU Roseline, BESSET Monique donne procuration à DELGADO Alexandra, LARCHE Laurence donne procuration à CHARRETON Paule-Sandrine, BLANC Benjamin donne procuration à LAURERI Philippe, VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry, ORTIS Elsa donne procuration à RAVINAL Danièle.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) n°4 relative à la création d'une bibliothèque a été créée par délibération du 21 mars 2019. Elle a été actualisée le 3 mars 2020 et renommée autorisation de programme et de crédits de paiement n°4 relative à la création d'une médiathèque.

Compte tenu du décalage intervenu dans la réalisation du projet, il convient d'actualiser cette autorisation de programme.

VU le Code général des collectivités locales ;

VU le décret n°2005-1661 (modifié) du 27 décembre 2005, modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 21 mars 2019, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la création d'une bibliothèque ;

VU la délibération du 3 mars 2020, par laquelle le conseil municipal a procédé à l'actualisation n°1 de cette autorisation ainsi qu'à son renommage ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier, des montants financiers actualisés et des dépenses réalisées en 2020 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ACTUALISE** l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°4 relative à la création d'une médiathèque conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire



VILLE DE SOLLIES-PONT



ACTUALISATION N°2 AP/CP N°4 - CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

## AUTORISATION DE PROGRAMME N°4 : MEDIATHEQUE

OPERATION N° 0907

DEPENSES	Imputations	Autorisation de Programme	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Etudes + travaux de bâtiment	321 C/2313 0907	2 841 688,00	2 538,00	6 776,00	280 000,00	1 532 000,00	765 300,00	255 074,00
Mobilier	321 C/2184 0907	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00
Equipement	321 C/2188 0907	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00
Total dépenses		3 061 688,00	2 538,00	6 776,00	280 000,00	1 532 000,00	985 300,00	255 074,00

Pour information :

RECETTES	Total	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Autofinancement	1 404 738,00	2 538,00	-26 071,50	280 000,00	732 000,00	985 300,00	-569 028,50
Emprunt	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
Subventions	856 950,00	0,00	32 847,50	0,00	0,00	0,00	824 102,50
Total recettes	3 061 688,00	2 538,00	6 776,00	280 000,00	1 532 000,00	985 300,00	255 074,00

083-218301307-20210325-202112-DE  
Recu le 29/03/2021  
Publié le 29/03/2021

AR Prefecture